



**Secrétariat général
Délégation à la mobilité et aux carrières**

**78, rue de Varenne
75349 PARIS 07 SP
0149554955**

Note de mobilité

SG/DMC/2019-614

23/08/2019

Date de mise en application : 23/08/2019

Diffusion : Tout public

Date limite de mise en œuvre : 22/09/2019

Cette instruction n'abroge aucune instruction.

Cette instruction ne modifie aucune instruction.

Nombre d'annexes :

Objet : Vacance d'un emploi de directeur régional adjoint de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (Bretagne)

Destinataires d'exécution

DRAAF
DAAF
DDT(M)
DD(CS)PP

Avis de vacance d'un emploi de directeur régional adjoint de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (Bretagne)

JORF n°0195 du 23 août 2019

Un emploi de directeur régional adjoint de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt pour la région Bretagne (groupe II) est vacant. Sa résidence administrative est fixée à Rennes.

L'attention des candidats est appelée sur le fait que ce poste est différent du poste de directeur adjoint en charge des fonctions de secrétaire général (groupe IV), dont la vacance a été publiée le 18 juillet dernier.

Les candidats doivent satisfaire aux conditions d'accès aux emplois de direction de l'administration territoriale de l'Etat régis par le décret n° 2009-360 du 31 mars 2009 relatif aux emplois de direction de l'administration territoriale de l'Etat.

Placé sous l'autorité du directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt qu'il assiste, le directeur régional adjoint participe à la mise en œuvre des politiques du ministère chargé de l'agriculture.

La direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt Bretagne compte 150 agents répartis sur 5 sites. L'agriculture et l'agroalimentaire en Bretagne représentent des enjeux majeurs pour l'activité économique. Elles sont au cœur de nombreux enjeux de société actuels. Les candidats devront disposer d'une expérience solide en terme de relations avec les institutions publiques et avec les organisations professionnelles. Ils devront bien connaître les politiques du ministère.

Tous renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès de :

M. Michel Stoumboff, directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de Bretagne (tél. : 02-99-28-20-22), ou auprès de la délégation à la mobilité et aux carrières, secrétariat général du ministère de l'agriculture et de l'alimentation (tél. : 01-49-55-41-55).

Les dossiers de candidature, composés d'une lettre de motivation et d'un curriculum vitae, doivent être transmis, par la voie hiérarchique, dans un délai de trente jours à compter de la date de publication du présent avis au Journal officiel de la République française, au ministère de l'agriculture et de l'alimentation, à l'attention de la secrétaire générale, 78, rue de Varenne, 75349 Paris Cedex 07 SP, avec copie à la déléguée à la mobilité et aux carrières à l'adresse : claudine.lebon@agriculture.gouv.fr et au directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt à l'adresse : michel.stoumboff@agriculture.gouv.fr.